



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C 20260618_10

INSTALLATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) ET DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)

Rapporteur : Monsieur Jérôme MOROGE, Président

Le 18 juin 2026 à 18 h 30, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 11 juin 2026 s'est réuni en session ordinaire au siège du Sigerly, allée Assia Djebar, salle Candela à Villeurbanne sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, *Président*.

Quorum : 34
Nombre de délégués en exercice : 85

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon :* Jean-Michel ALLOIN, Abdeljalil BENYAHIA, Sylvie BLES-GAGNAIRE, Messaouda EL FALOUSSI, Jean-Luc FUGIT, Christophe GEOURJON, Christophe MARGUIN, Fabrice MATTEUCCI, Jérôme MOROGE, Virginie POULAIN ; *8 Communes hors territoire :* Bruno THUET (Brignais), Alexis GAILLARDIN (St Symphorien-d'Ozon) ; *57 communes :* Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Nicolas TOUTAIN (Cailloux-sur-Fontaines), Maxime VAN DER HAM (Charbonnières-les-Bains), Jacques GAILLARD (Corbas), Jean-Louis MAGOUTIER (Craponne), Sébastien FORTUNE (Dardilly), Françoise MAGNIN (Fontaines-St-Martin), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Serge GUGLIERMINA (Genay), Jean-Yves LE GOUILL (Irigny), François GAY (Limonest), Christian DUCARRE (Meyzieu), Radomir TRIFUNOVIC (Mions), Gilles VALOUR (La Mulatière), Olivier NOTTON (Neuville-sur-Saône), Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Michel GUINARD (St Cyr-au-Mt-d'Or), Philippe GONNAND (St Genis-les-Ollières), Stéphane PEILLET (St Priest), Miguel PYRAM (Sathonay-Camp), Priscillien TAMBUZZO (Solaize), Michel OUIILLON (Tassin-la-Demi-Lune), Malika KHELLADI (Vaulx-en-Velin), Jacques VINCE (Villeurbanne).

Suppléants : *Métropole de Lyon :* Jean-Paul BURNIER ; *8 Communes hors territoire :* Denis DUBOIS (Chaponost), Roberto CANAL (Millery) ; *57 communes :* François DURANCE (Fleurieu-sur-Saône), Brigitte LIEVRE (Champagne-au-Mt-d'Or), Jean-Pierre BARLET (Montanay), Eric BULCKAERT (St Romain-au-Mt-d'Or).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Jean-Philippe JAL (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Jérôme MOROGE (Métropole de Lyon)
Jérémy BREAUD (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Marc DUBIEF (Bron)
Isabelle MAINAND (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Jean-Emmanuel ALLOIN (Métropole de Lyon)
Julien GUIGUET (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Stéphane PEILLET (St Priest)
Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Abdeljalil BENYAHIA (Métropole de Lyon)
Max VINCENT (Métropole de Lyon) donne pouvoir à François GAY (Limonest)
Jean-Pierre BOHÉ (Feyzin) donne pouvoir à Jean-Luc FUGIT (Métropole de Lyon)
Pierre BARRELLON (Ste-Foy-lès-Lyon) donne pouvoir à Michel OUIILLON (Tassin-la-Demi-Lune)

Cécile ENNAJEM (La Tour de Salvagny) donne pouvoir à Christophe GEOURGON (Métropole de Lyon)
Claire RENOUPEZ (Vourles) donne pouvoir à Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite)

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe GEOURJON (Métropole de Lyon)

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-06-25-00003 en date du 25 juin 2025 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Considérant que par sa composition, son mode de constitution et de fonctionnement, la commission compétente en matière de délégation de service public prévue à l'article L1411-5 du CGCT est similaire à la Commission d'appel d'offres et qu'il est opportun de créer une Commission d'appel d'offres et de délégation de service public ;

Considérant que cette Commission doit respecter le principe de transparence des procédures ;

Considérant que selon les dispositions de l'article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales, la composition de la Commission d'appel d'offres et de délégation de service public doit permettre de garantir l'expression du pluralisme des élus en son sein ;

Considérant qu'à la suite de l'installation de l'assemblée délibérante par délibération n°C_20260520_01 en date du 20 mai 2026, il convient de constituer la Commission d'appel d'offres compétente pour ouvrir, analyser et émettre un avis sur l'attribution à la fois en matière de marchés publics et de délégation de service public ;

1. Il est proposé que cette commission soit une commission permanente désignée pour la durée du mandat, et qu'elle soit également compétente pour siéger au sein des jurys et en tant que jury elle-même, conformément aux dispositions prévues aux articles R2162-22 à R2162-26 du Code de la commande publique et aux articles L1411-5 et L1414-2 et suivants du CGCT.
2. Outre le Président du SIGERLy, cette commission sera composée de cinq membres de l'assemblée délibérante désignés par le Comité à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il sera procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.
3. La désignation à la représentation proportionnelle au plus fort reste implique que :
 - 20 % des membres soient issus de la Métropole de Lyon (=1 siège)
 - 60 % des membres soient issus des communes incluses dans le périmètre de la Métropole de Lyon (=3 sièges)
 - 20 % des membres soient issus des communes en dehors du périmètre de la métropole (=1 siège)
4. Il convient également de rappeler qu'il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste et que le remplacement du suppléant devenu titulaire sera assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Considérant que la liste déposée est la suivante :

Membres titulaires

1. Blandine FREYER
2. Marc DUBIEF
3. Philippe DE LA CRUZ
4. Jacques VINCE
5. Christelle REMY

Membres suppléants

1. Virginie POULAIN
2. Christian AMBARD
3. Michel OUILLON
4. Pierre BARRELLON
5. Mattia SCOTTI

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jérôme MOROGE, Président

Le Comité syndical :

SE PRONONCE favorablement pour que la Commission d'appel d'offres et de délégation de service public soit une seule et même commission permanente, désignée au titre de l'article L1414-2 du Code général des collectivités territoriales et qu'elle siège également aux jurys et en tant que jury elle-même, tels que prévus aux articles R. 2162-22 à R. 2162-26 du Code de la commande publique ;

DÉSIGNE Monsieur Jérôme MOROGE, Président du SIGERLy, comme Président de la Commission d'appel d'offres et de délégation de service public ;

INSTALLE les membres suivants comme titulaires et suppléants de la commission :

Membres titulaires

1. Blandine FREYER
2. Marc DUBIEF
3. Philippe DE LA CRUZ
4. Jacques VINCE
5. Christelle REMY

Membres suppléants

1. Virginie POULAIN
2. Christian AMBARD
3. Michel OUILLON
4. Pierre BARRELLON
5. Mattia SCOTTI

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

Liste 1 : 56 votants (180 voix)

Blanc : 0

Abstention : 0

Majorité absolue : 91

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

Villeurbanne, le 23 juin 2026

Le Président du SIGERLy
Jérôme MOROGE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.